



Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

Décision

N° 2022/08/21

Objet : Programme de partenariat territorial « Recyclordi » avec la société VM Center Informatique

Le Président de la Communauté de communes de Petite Camargue,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération N°2022/04/29 du 20 avril 2022 déléguant à Monsieur le Président pour la durée de son mandat, une partie des attributions du Conseil de Communauté, et notamment pour « *prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de son (ses) avenant(s) dont les engagements financiers pour la Communauté de communes en son nom ou en qualité de délégataire sont inférieurs ou égaux à 20 000 € HT* »,

Vu le programme de partenariat territorial entre la Communauté de communes de Petite Camargue et la société VM Center Informatique ci-annexé,

Considérant qu'il y a lieu de préciser les modalités et les conditions générales selon lesquels la société VM CENTER INFORMATIQUE interviendra auprès de la Communauté de communes de Petite Camargue pour l'achat de matériels informatiques obsolètes,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer le contrat ci-annexé, entre la Communauté de communes de Petite Camargue et VM CENTER INFORMATIQUE, sise 19 rue de la République à Beaucaire (30300), dans le cadre d'achat de matériels informatiques obsolètes.

ARTICLE 2 : Le type de matériel avec son prix de revente et la quote-part qui sera reversée à la Communauté de communes sont indiqués dans la partie « Contenu contractuel ».

ARTICLE 3 : Cette décision fera l'objet d'une information en séance du Conseil de Communauté, sera inscrite au registre des délibérations du Conseil de Communauté.

Expédition en sera adressée à Madame la Préfète du Gard et à Monsieur le Trésorier.

Fait à Vauvert, le 29 août 2022.

Le Président

André BRUNDU

